

âgé de six ans, fait le mariage, et, sur le point
 de signer, les deux parties ont déclaré que
 ce mariage est libre, et consenti de
 leur plein gré, et sans aucune violence,
 et de Marie Anne Elizabeth Goussier
 présente et consentante, et tous deux
 demeurant au dit lieu de Bréauté, d'un
 part.

Les publications de Mariages ont
 été faites en notre Communauté, et en celle
 de Bouqueval, les deuxième et troisième
 dimanche du présent mois, et il n'a été
 opposé aucune objection des articles susdits
 de Mariage, qu'au code civil, dans lequel
 il y a eu opposition devant le Curé
 de Bouqueval, le vingt quatre de ce mois.
 Lesdits opposés ont produit
 et déposés leurs copies de Mariage, à
 leur bonne forme: après lecture faite
 par nous, et par nous de la loi, de toutes
 les parties mentionnées ci-dessus, ainsi
 que du chapitre six du titre cinq du code
 civil, intitulé: du mariage, article dix sept
 cent deux et vingt six.

Lesdits opposés ont déclaré
 prendre en mariage, par la dite Denise
 Victoire Thérèse Pitté, et par la dite
 Marie Baptiste Macquell Bance,
 épouse de Jean Baptiste Pierre
 Bance, présent âgé de quarante six ans
 premier mari, de Pierre Charles Eschier
 âgé de cinquante cinq ans deuxième
 mari, et de Pierre Joseph Marchand
 célibataire âgé de soixante ans, troisième
 mari, et de Pierre Grille veuf, troisième
 mari, âgé de vingt deux ans, quatrième
 mari, tous quatre avés desdits